

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 19 septembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri. (Arcinges).

N°2024/N°131

OBJET : CONVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE

M. le Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de Territoire d'Industrie phase 2, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération a été désignée comme la structure porteuse du dispositif Territoire d'Industrie Roannais-Forez pour le compte des trois autres intercommunalités : CC Forez Est, Charlieu Belmont Communauté et la COPLER.

Conformément aux spécificités du territoire, le plan d'actions s'articule comme suit :

- Attirer et former des talents sur les métiers de l'industrie
- Soutenir une filière textile en transition
- Repenser le foncier économique
- Améliorer la mobilité des hommes et des marchandises
- Développer des produits à partir du bois local

Le poste de Chef de Projet Territoire d'Industrie est cofinancé par l'Etat, les 4 intercommunalités et la CCI.

Ce poste va assurer : l'animation du dispositif Territoire d'Industrie Roannais Forez, la mise en œuvre du plan d'actions, le suivi des aspects administratifs et budgétaires, l'engagement et responsabilités des EPCI partenaires.

Pour les modalités financières, Roannais Agglomération fait appel à un financement de l'Etat à hauteur de 70% des frais de personnel. Ci-dessous l'estimation pour 2024,

Dépenses annuelles pour le fonctionnement du programme (estimation 2024)	Montant annuel	Subvention de l'Etat	Reste à charge
A - Frais de personnel estimés (rémunération, charges, cotisations, missions)	38 420,00 €	26 894,00 €	11 526,00 €
B - Frais de structure et de déplacements (Forfait = 20 % des frais de personnel)	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Total	46 420,00 €	26 894,00 €	19 526,00 €

Dépenses annuelles pour chaque structure	Nombre d'habitants	%	A - frais de personnel estimés	B - frais de structure et déplacements	Coût total prévisionnel pour 2024
CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	/	/	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Roannais Agglomération	100 262	49,7 %	4 237,42 €	3 976,00 €	8 213,42 €
CC Forez Est	64 083	31,8 %	2 711,27 €	2 544,00 €	5 255,27 €
Charlieu Belmont Communauté	23 453	11,6 %	989,02 €	928,00 €	1 917,02 €
COPLER	13 966	6,9 %	588,29 €	552,00 €	1 140,29 €
Total	201 764	100 %	11 526,00 €	8 000,00 €	19 526,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la convention de mise à disposition de service pour la gestion et le financement du programme « territoire d'industrie roannais forez 2024-2027 » avec Roannais Agglomération, Forez Est et la COPLER pour une durée de 3 ans à compter de sa signature (pour la 1ère année effet en 2024),
- autorise M. le Président à la signer,
- dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement du budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024

